

LE TRIFLUVIEN

Samedi, 11 Juin 1892

LETTRÉ D'OTTAWA

9 Juin 1892.

M. le Directeur,

Je me rends avec plaisir au désir que vous m'avez exprimé, de collaborer à la rédaction de votre intéressant journal. Pour me décider à entreprendre cette tâche ardue, vous m'avez représenté combien vous souhaitez tenir vos aimables et dévoués lecteurs, au courant de toutes les graves questions de la politique de notre cher pays, tant fédérale que provinciale.

Vous auriez pu très facilement vous adresser à quelqu'un qui aurait beaucoup mieux répondu à votre attente, mais j'ai soupçonné, je crois avec assez de raison, que, dans votre démarche à mon égard, vous étiez dirigé par la conviction, que vous ne trouveriez personne plus sincèrement dévoué aux intérêts et au progrès du district si important dont vous êtes l'organe dans la presse. Je dois admettre, en toute franchise, que ce témoignage de confiance, m'a été fort agréable. Les rapports que j'ai eus avec les braves citoyens de votre ville et de votre district ont été d'une nature si cordiale, que j'en conserverai toujours le meilleur souvenir, et que je suis réellement heureux de leur en témoigner ma reconnaissance. Et pourrais je mieux le faire qu'en leur consacrant une bonne partie du temps si limité que mes devoirs parlementaires me permettent de disposer.

Tout naturellement, je vous parlerai surtout de ce qui se fait, et se dit ici, sur ce grand théâtre de la politique fédérale. Mais je n'oublierai pas, que les événements des dernières années et les circonstances actuelles, donnent une importance toute exceptionnelle au mouvement de la politique provinciale. L'attention publique est également captivée par la lutte qui se poursuit au parlement fédéral pour assurer les destinées du Canada, et par le spectacle si encourageant des efforts qui se font à Québec pour sauver la province de la ruine dont elle était menacée.

Avant d'entrer dans l'exposition des patriotiques travaux du parlement canadien, quelques considérations générales sur la situation politique ne manquent pas d'être faites. En premier lieu, vos lecteurs me sauront sans doute gré, de leur tracer un tableau comparatif tout à fait véridique, de ce qu'était cette situation, il y a un an, à pareille date, et ce qu'elle est aujourd'hui.

En juin dernier, nous sortions à peine de la grande bataille rangée des élections générales alors récentes. Le résultat du scrutin général dans toute la puissance avait encore été favorable au ministère de Sir John A. Macdonald et à sa grande et féconde politique de progrès. Mais la majorité parlementaire qui l'appuyait de sa confiance était considérablement réduite. Habités, depuis tant d'années, à des défaites plus complètes et plus écrasantes, les chefs de l'opposition, et grand nombre de leurs partisans, dans la Chambre et dans le pays, s'illusionnèrent à tel point qu'ils s'imaginèrent pouvoir bientôt arriver au terme de leur ambition, et escalader les hauteurs du pouvoir ! Leurs espérances ne furent pas de longue durée.

Pour tous ceux qui avaient pris la peine de se renseigner un peu sûrement sur l'issue de la grande lutte terminée le cinq mars de l'année dernière, il ne pouvait y avoir de doute. Seul le chiffre exact de la majorité ministérielle était un peu incertain. Il ne tarda pas à être connu.

Peu de jours après l'ouverture des chambres, pour la dernière session, Sir John A. Macdonald provoqua ses adversaires en champ clos parlementaire. Il voulait trancher la question, à la fois dissiper les doutes de quelques-uns de ses amis, détruire du coup les vaines illusions des libéraux, consolider la position de son ministère, rassurer l'opinion publique. Dans cette occasion comme à toutes les époques critiques de sa longue et brillante carrière, il se montra tacticien parlementaire consommé, après avoir tout récemment donné une nouvelle preuve éclatante de son habileté hors ligne comme stratège politique sur le vaste théâtre d'une grande campagne électorale. Il choisit comme terrain de

la première bataille rangée à la chambre des Communes, précisément l'une des questions qui permettaient à ses adversaires de déployer leurs forces avec le plus d'avantage et d'attacher avec le plus d'entrain. C'était aussi chevaleresque qu'habile. Sa phalange se composait de nombreux vétérans et de plusieurs recrues. Il importait de ne pas laisser se prolonger l'incertitude qui flottait dans l'esprit, d'un certain nombre sur le résultat réel du récent appel à l'élection. Il fallait aussi rallier ses partisans, et leur donner le plus tôt possible après la réunion des députés dans la capitale, ce baptême du feu parlementaire qu'une majorité ministérielle doit toujours subir après des élections générales.

Sir John A. Macdonald cherchait son heure. Il surveillait l'occasion de frapper le premier coup et de remporter une première victoire qui fixerait dans la chambre et devant le pays la force relative des partis en présence. Les chefs de l'opposition la lui fournirent assez imprudemment. Sir John A. Macdonald, avait le regard exercé, le coup d'œil trop juste pour ne pas la saisir sans la moindre hésitation. Si ce n'était pas prolonger trop ces remarques d'introduction aux considérations que je me propose de faire sur la situation politique, telle qu'elle s'est développée depuis l'année dernière, je vous raconterais avec quelle habileté, quel art il rangea son armée parlementaire en ordre de bataille, il prit position, et conduisit ce premier combat avec autant d'éclat que de courage et de précision dans les mouvements, le terminant par une victoire décisive qui tranchait du coup, en sa faveur, la question de savoir quelle parti gouvernerait le pays pendant les cinq années du nouveau parlement qui commençait.

Le vote fut le plus considérable que se soit jamais donné à la Chambre des Communes du Canada. Sur une députation totale de deux cent quinze membres, plus de deux cents votes furent enregistrés. Le résultat prouva que le ministère était sorti de la lutte des élections générales avec une majorité totale de vingt-neuf voix. C'était moins que la majorité à la fin du parlement récemment dissous et remplacé, mais plus qu'après les élections générales de 1887. Un autre côté plus favorable de la position du ministère, était que la situation politique était beaucoup moins compliquée de questions difficiles en 1891 qu'au commencement du parlement qui venait de finir, un peu prématurément, mais après avoir fourni une carrière très utile au pays.

Pour un chef politique, pour un leader de l'habileté et de l'expérience de Sir John A. Macdonald, une majorité parlementaire d'une trentaine de voix, avec une situation politique dégagée de tout embarras bien sérieux, c'était autant qu'il fallait, et une garantie suffisante que l'illustre vainqueur de tant de combats saurait bien continuer à ajouter de nouveaux triomphes à la longue et glorieuse liste de ceux qu'il avait remportés au cours d'une prodigieuse carrière d'une durée de près d'un demi siècle de succès aussi constants qu'inouïs.

La question était tranchée. Les libéraux parurent en prendre leur parti d'assez bonne grâce. Le parti ministériel rallié en rangs serrés, un plus que jamais, enthousiaste de sa cause et de son chef, se mit avec courage à l'œuvre pour servir le pays avec dévouement pendant les cinq années de pouvoir qui lui étaient assurés.

Une seule inquiétude hantait l'esprit des partisans de Sir John A. Macdonald. Je ne voudrais pas dire une seule espérance, mais une dernière attente, ranimant quelque peu le courage encore une fois abattu de ses adversaires.

Cet illustre chef du parti conservateur, ce vétéran de nos luttes politiques, ce premier ministre du Canada presque permanent depuis tant d'années, avait soixante et seize ans accomplis. Il était bien vrai qu'il voyait encore d'une activité, d'une souplesse, d'une vigueur intellectuelle étonnantes pour le grand âge qu'il avait atteint. Mais comme personne n'est immortel, l'on ne pouvait s'empêcher de se dire qu'il fallait penser au jour où il ne serait plus là pour diriger, avec le génie qui le distinguait, les destinées du pays.

Telles étaient la situation, et les réflexions qu'elle inspirait, lorsque la Providence frappa soudain le coup de foudre qui enleva Sir John A. Macdonald à l'amour de sa famille, à l'affection de ses concitoyens, à l'admiration enthousiaste de ses amis, à la vive sympathie de ses adversaires.

Un peuple entier s'inclina en larmes sur la tombe de l'illustre défunt, et lui donna le plus solennel témoignage de la reconnaissance publique que se soit vu au Canada.

Je m'arrête. Demain est le jour

anniversaire où les restes mortels de Sir John A. Macdonald ont été confiés pour toujours à cette terre du Canada qu'il avait tant aimée. Je l'accompagnerai jusqu'à sa dernière demeure pour lui dire mon dernier adieu.

Ce n'est pas sans une vive émotion que je me rappelle cette cérémonie empreinte d'une gravité si solennelle et si imposante.

En nous séparant de lui, nous nous disions avec douleur que le pays avait perdu les précieux services d'un génie politique de premier ordre, et d'un cœur de première grandeur.

D.

LA SITUATION FINANCIERE DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Bien que M. Hall ait signé et déposé sur le bureau de la Chambre les comptes publics de l'année 1890-91, la responsabilité de leur préparation incombe tout entière à M. Sheehy. Comme pour les trois exercices précédents, le nouveau trésorier a accepté la statistique de son prédécesseur pour celle de 1890-91. Je ferai d'abord de même. Je constate en premier lieu le même résultat que M. Hall des opérations financières du ministère Mercier pendant cette année. Le voici :

Table with 2 columns: Description and Amount. Includes 'Dépenses ordinaires de 1890-91' and 'Recettes ordinaires de 1890-91'.

Ainsi M. Sheehy et l'odieux ministère Mercier qui avaient légué la Chambre et la province, moins de trois ans auparavant, en réclamant un prétendu surplus de \$373,196 en 1887-88, en étant rendu, à la fin de 1891, à être obligés d'admettre qu'ils étaient en déficit de \$638,376. De leur propre aveu, en trois années de folles extravagances, ils avaient produit un écart de \$1,016,572 entre les recettes et les dépenses ordinaires. Et M. Sheehy subissait la douloureuse humiliation d'être forcé d'admettre que dans la seule année de 1889-90 à 1890-91, il avait augmenté le déficit de \$203,486-97, en l'élevant de \$344,899-16 à \$638,376-13.

Ainsi confondu par ses propres chiffres qui prouvaient à l'évidence que tout son échafaudage de prétentions ridicules et coupables au mérite d'avoir restauré les finances de la province s'était écroulé sous le poids d'une débâche gouvernementale inouïe, je m'étonne moins qu'il n'ait pas eu le courage de dire toute la vérité.

Aujourd'hui, le masque est tombé et pour toujours. La vérité, le peuple de la province a le droit de la connaître et le devoir de tous les hommes de cœur de la lui dire hautement.

Comme pour les années précédentes, dont j'ai parlé dans mes deux derniers articles, la statistique de M. Sheehy pour l'année 1890-91 est tout à fait erronée ; son absurde budget des prétendues dépenses spéciales lui a encore servi à cacher près de la moitié du montant du déficit de cet exercice.

Voici maintenant le résultat vrai, alarmant, mais incontestable des extravagantes opérations financières du ministère Mercier en 1890-91 :

Table with 2 columns: Description and Amount. Includes 'Dépenses ordinaires 1890-91', 'A ajouter les dépenses spéciales', 'Pensions', 'Nouveaux votes pour palais de justice', etc.

L'exacte vérité sur le résultat réel des opérations financières du ministère Mercier en 1890-91, est que cette année s'est soldée par un déficit incontestable de \$1,028,864.

Après avoir commencé à gouverner la province, en janvier 1887, avec un budget des recettes et des dépenses ordinaires qui pouvait produire un surplus annuel, moyen d'une centaine de mille piastres, quatre années et demie plus tard, le 30 juin 1891, le ministère Mercier avait creusé un tel abîme financier, qu'il était, pour l'année 1890-90, en déficit de PLUS D'UN MILLION DE PIASTRES.

Mes lecteurs partageront sans doute ma stupéfaction en sondant cet abîme sans fond. Il me semble les entendre s'écrier : mais au moins ces scandales prodigieux du gouvernement Mercier ont dû s'arrêter sur le bord de ce précipice. Mais non, ils ont continué à se précipiter avec horreur, le 30 juin 1891, le jour qui terminait l'année financière, et qui leur révélait ce terrible résultat d'un déficit de plus d'un million sur un budget total de dépenses ordinaires de \$4,485,000.

La vérité m'oblige à leur répondre Non, ils ne se sont pas arrêtés. Comme des aveugles en démeure, ils n'ont fait que précipiter davantage leur course extravagante.

Au moment où l'exercice financier de 1890-91 se terminait à Québec par ce déficit de plus d'un million de piastres, M. Mercier et M. Sheehy étaient en Europe, à la recherche des dix millions que la malheureuse majorité parlementaire, récemment fondroyée par le verdict populaire, les avaient autorisés à emprunter en foulant aux pieds les engagements solennels qu'elle avait pris avec l'électorat.

M. Mercier alléait à Paris un faste princier. Sous toutes sortes de prétextes, il dépensait des sommes folles. Il voulait rivaliser avec les personnages les plus distingués et les plus riches qui visitent la grande capitale du monde intellectuel. Il y avait cet de profonde différence que ces personnages, ces princes, ces monarches visitent Paris à leurs frais, tandis que M. Mercier, environné de son excentrique orgueil, s'y pavait dans un luxe effréné au dépend des contribuables de la province de Québec.

Un fait très grave, qui s'est alors produit, aurait pourtant dû faire en lui ouvrir les yeux à M. Mercier, et le ramener à un peu de sens de sa responsabilité un peu de sens commun. Malheureusement, la manie des grandeurs, la soif insatiable des adulations adjectes et grotesques qui ridiculisent autant l'orgueilleux qui les reçoit avec délices, qu'elle s'aggrave, font de lui un homme qui ne voit que le présent, et qui ne voit que son intérêt personnel.

Un fait très grave, qui s'est alors produit, aurait pourtant dû faire en lui ouvrir les yeux à M. Mercier, et le ramener à un peu de sens de sa responsabilité un peu de sens commun. Malheureusement, la manie des grandeurs, la soif insatiable des adulations adjectes et grotesques qui ridiculisent autant l'orgueilleux qui les reçoit avec délices, qu'elle s'aggrave, font de lui un homme qui ne voit que le présent, et qui ne voit que son intérêt personnel.

Trois mois durant, M. Mercier et M. Sheehy ont cherché les dix millions, après lesquels ils soupiraient et ils ne les ont pas trouvés. Pourquoi ? Quelles sont les causes de cet échec si nuisible aux intérêts de la province ? Il circule à ce propos de bien sinistres rumeurs, et je dois avouer qu'après les révélations faites depuis l'année dernière sous d'autres rapports il est difficile de ne pas y ajouter foi. Mais pour condamner et flétrir l'odieux régime décliné il y a assez de faits certains sans qu'il soit nécessaire de s'appuyer sur des hypothèses très vraisemblables, et assurément dégradantes pour ceux qui sont accusés de choses que la rumeur publique, plus qu'accentuée, met à leur compte déjà chargée de tant de turpitudes.

Le fait si grave que je veux signaler à la sérieuse considération de mes lecteurs, c'est la cause principale de l'insuccès de M. Mercier et de M. Sheehy dans les négociations de l'emprunt de \$10,000,000. Comment se fait-il qu'ils n'aient pas pu trouver cette somme sur les marchés monétaires de l'Europe ? Si l'y a des causes occultes qui, je l'espère, seront connues plus tard, il y en a une très évidente. C'est que la politique financière si ruineuse et si insensée du ministère Mercier produisait cet autre fruit naturel, l'abaissement rapide du crédit public de la province.

Je réserve, pour un autre article mes commentaires sur la vaine tentative de M. Mercier et de M. Sheehy de prélever l'emprunt des dix millions de piastres, et sur l'emprunt temporaire de \$4,000,000 qu'ils ont fait. Je me limiterai à dire aujourd'hui que cet emprunt temporaire de quatre millions peut être compté au nombre des opérations financières les plus stupides et les plus onéreuses—très probablement aussi les plus scandaleuses—qui aient jamais été faites par un gouvernement. N'eût-il eu que cette seule responsabilité, le ministère Mercier pour cet unique fait, aurait mérité d'être chassé du pouvoir par le vote unanime de la Chambre et la réprobation générale de l'opinion publique. Les négociateurs directs de cet emprunt temporaire, pour ce seul fait, ont mérité d'être relégués pour toujours dans la vie privée avec la flétrissure du sacrifice des intérêts de la province, et le cachet indélébile d'une ignorance coupable des finances publiques.

L. G. DESJARDINS.

NOTES

Le Witness prétend être informé que Sir Hector Langevin va être nommé sous-secrétaire-gouverneur de la province de Québec.

"Pourquoi la Législature provinciale, ne prélèverait-elle pas une taxe sur tous les pianos, harmoniums, équipages et autres articles de luxe dans les villes et les campagnes ?"

L'hon. M. J. Ross, président du Sénat invitait les MM. suivants à dîner avec lui avant hier : Sir Hector L. Langevin, hon. M. H. Montplaisir, M. Onés. Carignan, député de Champlain, et M. F. L. Desautels, député de Saint-Maurice.

Ottawa le 8.—Les députés conservateurs de la Chambre des Communes ont présenté à Sir John Thompson, un tableau des membres conservateurs de la Chambre des Communes de 1892.

L'hon. Ministre de la justice s'est montré très sensible à cette marque d'estime de la part de ses collègues.

"Je n'ai pas besoin de vous dire, dit-il, que ce présent me sera particulièrement précieux pendant toute ma vie, parce qu'il me tiendra constamment en présence de ceux avec qui j'ai fait le combat aux jours difficiles, et avec qui nous avons porté, jusqu'à présent, la fortune du parti conservateur et la fortune du Canada."

Sir John a aussi fait une touchante allusion à la mémoire du vieux chef.

Québec, 8.—Morissette a été amené en cour de police pour qu'on renouvelle l'acte verbal d'emprisonnement, ses trois jours de détention sont expirés, il a été renvoyé aussitôt en prison. Il a eu la permission de voir son avocat, à la condition que ce dernier soit accompagné d'une tierce personne comme témoin.

L'enquête commença probablement après-demain devant Son Honneur le juge Murray Elle sera à huis-clos.

Laquerre, qui était au secret dans le préau des grands criminels, où Dubois a passé ses derniers jours, avant de monter sur l'échafaud a été transféré à l'étage supérieur pour faire place au courtier Morissette. Celui-ci, depuis son entrée à la prison, a gardé un sang-froid remarquable et n'a pas laissé échapper un mot, ni un signe qui puisse laisser deviner la nature de ses sentiments.

Germain a été interné dans le même quartier que Laquerre, au-dessus du corridor où Morissette est isolé.

La Compagnie du Pacifique Canadien que a tant fait pour coloniser Manitoba et le Nord-Ouest, vient de prendre une détermination qui sera saluée avec joie dans les centres canadiens de la Nouvelle-Angleterre.

Afin de favoriser ceux qui veulent visiter Manitoba et exploiter les terres par eux-mêmes, elle a accordé des excursions à prix très réduits.

De plus, à chacun de nos compatriotes des Etats-Unis qui est décidé d'aller tenter la fortune à Manitoba ou au Nord-Ouest, la " Cie des Homesteads " offre un certificat qui lui vaudra une piastre lorsqu'il sera son entrée pour obtenir un lot gratuit du gouvernement.

En outre, les porteurs de ces certificats (qui ne sont donnés qu'àux chefs de familles et aux enfants qui ont atteint l'âge de dix-huit ans) en se présentant au bureau de colonisation No 523 rue St-Jacques, Montréal, recevront un ordre avec lequel ils pourront acheter un billet au même prix que les immigrants d'Europe, soit \$12 de Montréal Winnipeg. Ces certificats d'homestead et ces billets à prix réduit ne sont accordés qu'aux Canadiens des Etats-Unis qui veulent se rapatrier.

BRANDY CITY, Cal., 8.—M. Alexander Sharp, surintendant des carrières Arnott de cette ville, s'est donné la mort par un nouveau procédé et dans des circonstances encore enveloppées d'un mystère.

M. Sharp, qui était d'un caractère morose, répétait souvent qu'il voulait qu'après sa mort "son corps fut éparpillé au quatre vents". Il a envoyé récemment sa femme à San Francisco sous un prétexte quelconque ; puis, ces jours derniers, après avoir mis ses ouvriers à l'ouvrage selon son habitude, il est retourné chez lui, sans rien dire, en emportant une cartouche de dynamite.

Arrivé chez lui, Sharp s'est appliqué la cartouche avec un plâtre sur la poitrine, juste sur le cœur, puis il a mis le feu à la mèche qui était très longue. L'explosion a partiellement détruit sa maison, et son corps a été littéralement mis en pièces qui ont été projetées dans toutes les directions. La tête seule est restée intacte.

Avant de se tuer, Sharp avait mis ses comptes en règle, fait soigneusement son testament et écrit diverses lettres à sa femme et à ses amis pour les informer de son suicide, mais sans en dévoiler le motif.

(Dépêche spéciale au HERALD)

Québec, 9.—L'ex-premier ministre Mercier présente son siège à la législature, comme représentant de Bonaventure, la semaine prochaine, M. Mercier a décidé de suivre cette ligne de conduite parce qu'il a été déféré ce matin à la Cour du Banc de la Reine, par le juge Chauveau, sur l'accusation de conspiration. Il va soumettre sa cause à la Chambre ce qui va vraisemblablement entraîner un long débat et clore la session d'une façon mouvementée.

(Dépêche de la Presse Associée)

Québec, 10.—L'honorable M. Mercier va prendre son siège à la Chambre et l'on s'attend à des scènes animées ; c'est du moins ce que disent des personnes bien informées. Un politicien en vue s'est exprimé ainsi à ce propos : "Maintenant qu'il est connu que c'est un homme ruiné M. Mercier va rencontrer ses accusateurs face à face."

EUG. GODIN & Cie

Ingenieurs Electriciens. Se chargent de la pose de la lumière électrique dans les résidences privées et les magasins. Prix modéré. Ouvrage garanti. 16-4 92—3m

Distribution des Prix. Comme par les années précédentes, le soussigné offre en vente à des conditions exceptionnelles, les récompenses pour les examens. LIVRES DE PRIERES de toutes sortes, LIVRES D'HISTOIRES, grand assortiment, IMAGES, CHAPELETS, MEDAILLES, très belle variété. MM. les Curés et Commissaires feraient bien de visiter notre assortiment avant d'acheter, ils trouveraient certainement leur avantage. P. V. AVOTTE, Libraire.

VOICI LA PHARMACIE HOERNER QUI SE TROUVE AU MAGASIN BLANC No 8, rue des Forges. Etablie à Trois-Rivières en 1872. Toutes les Drogues, Produits Chimiques, Herbes, etc. Enfin, tout ce qui se trouve dans une bonne Pharmacie, est de première qualité.

SEMENCES DE JARDINS. Il est de l'intérêt des cultivateurs et des jardiniers de savoir si les graines qu'ils achètent sont bonnes, et que quand ils demandent de la graine de Chou de Siam on ne leur donnera pas de la graine de Navet Jaune. A la PHARMACIE HOERNER vous êtes sûrs d'avoir ce que vous demandez. Les graines y sont éprouvées et vous pouvez venir les voir pousser.

Les préparations suivantes sont tout spécialement recommandées. SIROP SINCERE, 25 cts, contre la Toux, la Rhume, la Bronchite, etc. GOUTTES THURBERT, 25 cts, contre le Choléra, les Coliques, etc. CREME ORIENTALE, 25 cts, pour les dames ; deux couleurs : blanche et rosée. PILULES BOWMAN, 25 cts, contre l'Indigestion, la Constipation, etc. ONGUENT JACKSON, (véritable) 50 cts, contre la gale, guérison radicale.

L. A. HOERNER, Pharmacien de 1ère classe. (Diplômé). Conditions : ARGENT COMPTANT. Dépôt principal pour LA CELEBRE EAU MINERALE de St Léon, 23-3-92—1a

N. MARCHAND & Cie AGENTS D'ASSURANCES Bureaux : No. 42, RUE DU PLATON TROIS-RIVIERES. Compagnies de première classe. Règlement des réclamations prompt et libéral. 24-2-92-1a

BERGERON & FRERE Horlogers, Bijoutiers & Opticiens 30, RUE DES FORGES, 30 En face du Marché, TROIS-RIVIERES. Nous faisons une spécialité de la vente des Lunettes & Lorgnons pour toutes les vues. Lunettes et Lorgnons concaves et convexes, en or et en argent. Les instruments d'optique sont des plus complets. Vous trouverez aussi un assortiment des plus complets de Montres, Horloges et Bijouteries de tout genre ; Joints de mariage faits sur commande dans le plus court délai. Réparation de Montres, d'Horloges et Bijouteries faits aux plus bas prix. \$4.90. Montre Silverine garantie, avec un bon mouvement américain. UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITEE. BERGERON & FRERE. Horlogers et Bijoutiers, En face du Marché.—Trois-Rivières.

M. MERCIER

Fait cession de ses biens a ses créanciers

Son passif estimé a \$60,000

On annonce que M. Mercier a fait cession de ses biens au bénéfice de ses créanciers. La maison de la rue St Denis, et son aménagement de Tournoy, la propriété de Ste Anne et une propriété à St Hyacinthe vont être vendues pour dédommager en partie les créanciers de l'ex-propriétaire. On dit que celui-ci va rester sans le sou; le contraire eût été un scandale permanent. En effet, on sait que M. Mercier dépensait chaque année beaucoup plus que son traitement de ministre. S'il était resté riche après toutes les extravagances commises c'eût été un défi à la morale publique. Le pauvre il était, pauvre il redevenait, c'est dans l'ordre. Malheureusement, il n'en est pas de même de plusieurs personnes de son entourage, qui ont acquis en quelques années une fortune scandaleuse qu'ils ont su mettre à l'abri des revers. Ceux-là pourront continuer à insulter la conscience publique par l'étalage de leurs richesses mal acquises, jusqu'au jour, fatal ou l'argent du diable retournera en sou.

Société St Jean-Baptiste

TROIS-RIVIERES

L'Assemblée annuelle de la société St Jean-Baptiste a eu lieu dimanche le 29 mai dernier, à l'Hôtel-de-Ville, pour y procéder à l'élection des officiers et décider la célébration de notre fête nationale le 24 courant.

L'élection des officiers a donné le résultat suivant :

Président : T. E. Normand, réélu ; Vice-Prés. : P. A. Boudreau et J. P. Golin, réélus ; Secrétaire : J. A. Frigon ; Ass. Sec. : Ed. de Lottinville ; Trésorier : C. D. Hébert, réélu ; Ass. Trés. : J. Gonthier.

Comité de régie : P. L. Hubert ; Dr E. F. Panneton ; Arthur Olivier ; Luc Lajoie ; Tél. Lymburner ; F. A. Verrette ; Is. Pothier ; O. Duval ; P. V. Ayoite ; M. A. Gauthier ; Ed. Dufresne ; Ls. Badeaux ; Ph. E. Panneton ; Ls. Brunelle ; P. A. Drole ; J. Petticlerc ; O. Landry ; N. E. Lajoie ; O. Z. Hamel ; Nare, Grenier ; N. Charbonneau ; G. Corbeille ; L. Desjardins ; F. X. Bellefleur ; F. Régnier ; F. Gélinas ; J. A. Gagnon ; N. Guillemette ; J. Savari ; Ls. Morin ; Pierre Cloutier ; N. L. Duplessis ; J. M. Desjardins ; O. Lacasse ; L. N. Brindamour ; W. Chagnon ; F. Carboneau ; Ls. Dussylva ; P. A. Gouin ; C. Lymburner ; L. P. Guillet ; A. D. Bondy ; J. A. Sauvageau ; Ph. Gouin ; Horat Duval ; Hy. Bettez ; Eus. Morissette ; J. A. Tessier ; Jos. Blouin ; C. A. Sylvestre ; P. E. Panneton ; H. Lajoie ; N. L. Denoncourt ; N. Marchand ; Ths Bourneval ; R. S. Cooke ; Ant. St-Pierre ; Chs McLeod ; Alf. Desjardins ; God. Lassalle ; J. N. Godin ; F. Valentine ; L. T. Polette ; C. Z. Duplessis ; J. U. Dufresne ; D. G. Labarre ; Dr Geo Bourgeois ; Dr Ph. Normand ; Dr J. H. Ledue ; Jos. Beaudry ; A. J. Gouin ; S. de Lottinville ; Dr B. Gervais ; J. C. Rousseau ; Z. Gauthier ; J. N. Jourdain ; Is. Gauthier ; E. Teasdale ; Jos Durand ; C. Dion ; H. Z. Lord ; N. Gélinas ; P. Sarasin ; U. P. Bureau ; L. T. Cormier ; A. O. Ricard ; Ed. Bourque ; F. X. Nobert ; A. Guibert ; H. Bédard ; Jos. Cloutier ; L. Dufresne ; P. Gruffin ; Ls. Daviau ; O. Carignan ; N. Dufresne ; Jos. Levasseur ; Ls. Bergeron ; N. Dagnone ; A. Olivier ; Chs Pargé ; Jno Bourgeois ; Chs Gélinas ; Ad. Gélinas ; L. Girard ; Ls. Trotter ; L. U. A. Gagné ; J. E. Godin ; Uld. Grenier ; A. Nobert.

Commissaires ordonnateurs : Ed. Mercier ; Geo. Lefrançois ; Eug. Godin ; N. Jourdain ; Henri Godin ; Ed. Dupont ; Eug. Panneton ; H. Duplessis ; J. U. Dufresne ; F. X. Giroux.

Il fut ensuite décidé de chômer, cette année, notre fête nationale d'une manière solennelle.

Des sous-comités furent formés pour voir à l'organisation des différentes parties de la fête et pour faire les collections nécessaires.

Des collecteurs ont été nommés pour voir les membres des différentes professions et corps de métiers ; nous espérons qu'ils seront bien accueillis et que l'on donnera généreusement.

Quoique le programme ne soit pas encore bien défini, nous pouvons néanmoins annoncer que l'on aura une messe solennelle à la Cathédrale avec chant et musique. Le sermon de circonstance sera donné par un prédicateur de renom.

A l'issue de la messe, il y aura procession, par les rues de la ville, avec chars allégoriques et musique. Tous les corps de métiers, les industries et les clubs de notre ville seront représentés. Un comité spécial devra s'occuper de cette partie de la fête et nous ne doutons pas que la procession de cette année soit encore supérieure à celle de l'an dernier.

Dans l'après-midi, il y aura un grand pique-nique, au parc Vanasse, où la Société St Jean-Baptiste réunira tous les amusements possibles, et où des discours patriotiques seront prononcés.

Les différents clubs de jeux et de sport de notre ville vont être invités à s'y rencontrer et il y aura musique et rafraichissements. Nous sommes convaincus que nous passerons là une très agréable après-midi.

La fête sera couronnée par une illumination générale de la ville et musique dans nos parcs. Tous les citoyens sont invités à illuminer leurs résidences et la corporation sera priée d'illuminer les parcs.

Ce sera un coup d'œil imposant et digne des Trois-Rivières. Nous n'avons pas besoin de demander aux citoyens de déployer du zèle. Les trifluviens ont toujours tenu à montrer qu'ils sont patriotes et dans chaque occasion ils ont su faire dignement les choses. La fête de St Jean-Baptiste a déjà été chômée avec beaucoup d'éclat ici. L'an dernier, encore, on a eu une jolie fête, Mettons-y tous de l'entrain et du zèle, cette année, et nous ferons encore mieux.

De retour d'Europe

Grande fête la semaine dernière à Saint Grégoire. Monsieur Noël Leblanc, un de nos cultivateurs à l'aise, a vu se réunir chez lui une foule d'amis venus pour féliciter son fils de son heureux retour. Ce jeune homme qui compte ses dix huit années à peine, avait traversé les mers pour fréquenter les grandes Ecoles de Paris. Ses talents qui promettaient beaucoup ont dû atteindre un haut degré de perfectionnement. Comme portraitiste, il avait obtenu d'heureux résultats. Aussi ses amis étaient heureux de le revoir. La philharmonie qui était au complet et a joué les plus beaux morceaux de son répertoire.

Eboulement à St. Luc.

On nous annonce qu'un nouvel éboulement a eu lieu dans la paroisse de St. Luc la semaine dernière. Les pluies continuelles que nous eûmes dans le cours de cette semaine avaient grossi considérablement les eaux de la rivière. A un certain endroit, en face de la résidence de M. Noël Landry la rivière fait un détour et forme une pointe que les eaux avaient minée. L'éboulement ou plutôt l'effacement, s'étend sur un espace de quatre ou cinq arpents avec une profondeur de trente huit pieds. M. Landry dont la résidence n'est située qu'à un arpent du lieu, craignait pour elle mais il en fut quitte pour la peur. La rivière fut deux fois arrêtée dans son cours, on ne nous annonce aucun dommages considérables.

HORTICULTURE

M. CLEMENT EON, actuellement Directeur de l'Établissement de Tournoy, quittera cet établissement le 15 Juin prochain et se mettra à la disposition des propriétaires pour l'entretien des jardins. M. Eon entreprendra la construction des serres et jardins d'hiver, ainsi que des jardins neufs en partie anglaise et partie Française, soit par contrat ou à la journée. Les plans et devis seront donnés avant l'exécution des travaux. M. Eon surveillera lui-même tous ces travaux et donnera toutes les garanties désirables. Ecrire : CLEMENT EON, jardinier, à Ste Anne de la Perade. Téléphone : Bureau de Ste Anne.

Notes Locales

La sortie au Séminaire de cette ville a eu lieu le 21 de ce mois.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. Jos. Petitclerc que nous publions plus loin c'est le magasin du bon marché.

L'Union Musicale donna un magnifique concert au parc Champlain jeudi soir ; notre magnifique corps de musique souleva admirablement bien sa réputation.

Les cultivateurs auront terminé leurs semailles dans quelques jours. Tous sont très satisfaits de la température et espèrent que l'année sera prospère. Certainement que personne ne sera trompé si nous allons tous chez Bondy & Beaulac, s'acheter un bel habitement à la mode, tout en payant bon marché.

Dangereuses maladies d'été. — Les crampes, la dysenterie, le Choléra du pays, la diarrhée et toutes les maladies des intestins, demandent un soulagement immédiat ou les conséquences sont sérieuses. A cette saison de l'année ces maladies sont communes. Consequemment toute famille devrait se procurer le PERRY DAVIS PAIN-KILLER, comme remède sûr et certain de ces diverses maladies. Ce remède a été découvert il y a plusieurs années et le temps a prouvé son excellence. Tout bon pharmacien en a toujours un assortiment. Chaque bouteille est enveloppée avec toutes les directions. Une grande bouteille 25 cts.

Maladie des Yeux

Dr W. Beaupré, Oculiste des Hôpitaux de Paris et New-York, 58, RUE ST-LOUIS, A QUEBEC. CONSULTATIONS : 9 à 1 heure. Téléphone : 722. 18.5-92-6m

Il suffit d'examiner l'exposition des magnifiques photographies au nouvel atelier photographique de M. P. F. PINSONNEAU, No 5 Rue des Forges, pour être convaincu d'avoir satisfaction parfaite en lui confiant ses commandes. Spécialité : Groupe de famille. 14.5-92-1m

Nous invitons les dames et le public en général de venir voir les nouveautés que nous avons reçu pour le printemps. Ayant agrandi considérablement notre magasin ainsi que le stock. Nous avons en main un stock très considérable, choisi avec le plus grand soin et à des prix excessivement bas. Voici quelques lignes dont nous faisons une spécialité. Sets a Diner et a Déjeuner (combinés) complets \$6.50 \$7.00 \$9.00 jusqu'à \$35.00. Sets a Thé \$2.75, \$3.00, \$3.50 jusqu'à \$12.00. Sets de Chambres ligne complète depuis \$1.50 jusqu'à \$15.00. Lampes suspendues de \$2.00 à \$16.00. Lustres de 2, 3, et 4 branches depuis \$9.00 à \$25.00. Nous avons le plus beaux choix d'articles de fantaisies pour cadeaux que vous puissiez désirer et dans tout les prix. N'oubliez pas surtout qu'en achetant votre Thé et Café au magasin de Thé et au plus bas prix, que vous avez des présents dans ce qui peut vous être le plus utile et qui vaut certainement la moitié du thé ou café que vous achetez. Une visite est respectueusement sollicitée avant de faire vos achats ailleurs et vous y trouverez votre avantage. N'oubliez pas l'adresse. COIN DU MARCHÉ RUE DES FORGES, Trois-Rivières. 18 mai 92-2m

UN FARCEUR Le Dr Giroux, qui est un ennemi acharné des remèdes patentés, voulant un jour s'amuser aux dépens d'une de ses malades qui se plaignait continuellement de mauvaise santé, causée par le mal de matrice, qu'il ne pouvait guérir, lui fit un jour d'essayer le "Régulateur de la Santé de la Femme" et les plâsters du Dr Larivière. Elle en acheta trois bouteilles et un plâster. Au bout de quatre semaines, la malade alla remercier son médecin du bon conseil qu'il lui avait donné. Elle était guérie et pleine de santé et le Dr Giroux avait perdu une de ses meilleures clientes. Il ne recommande plus le Régulateur sans doute parce que ce merveilleux remède guérit trop vite pour la satisfaction de son porte-monnaie. Méfiez-vous des pharmaciens et des médecins qui vous disent du mal du "Régulateur de la santé de la Femme" et des "Plâsters" du Dr Larivière. Ils vous trompent pour faire plus de profit à vos dépens. MM. Evans & Sons et le Dr Ledue et Cie sont agents généraux pour le Canada. Pour toutes informations, écrivez au propriétaire, Dr J. Larivière, Manville, R. I. 23.9-91-1a

Consommation Héritaire

maladies de pomons et serait très particulier quant au remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion ? Ecoutez ! Je ne prendrais que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à plus de cent personnes, je pense, d'en faire usage. Toutes s'accordent à dire que c'est le meilleur remède sur le marché pour guérir les rhumes.

G. G. GREEN, Seul Fabricant. Woodbury, New-Jersey, U. S. A. et Toronto, Canada.

VIN DE VIAL PHOSPHATE DE CHAUX, VIANDÉ ET QUINA. Tonsique puissant pour combattre l'ANÉMIE, le CHLOROSE, le PATHISIE, l'ÉPUISEMENT NERVEUX. Allant indolore dans les ORGANES DIFFICILES. Longues convalescences et tout état de langueur caractérisés par la perte de l'appétit et des forces. J. VIAL, Chimiste, Lyon, France. Contre-indications : enfants et personnes souffrant de l'estomac. S'adresser à C. ALFRED CHOUILLON, Agent Général pour le Canada, MONTREAL.

AVIS Successeur de feu J. St-Pierre dit Blanchette. Avis est par le présent donné, que toutes les personnes endettées envers la dite succession sont requises de venir régler d'ici au 1er Août 1892. Après cette date, les livres seront remis à notre avocat pour en faire la collection. S'adresser à DAME LOUISE LONGVALE, Bailliens des Trois-Rivières. Trois-Rivières, 11 Juin 1892 - J-I-A

Province de Québec, District des Trois-Rivières, Cour Supérieure, No 26, Charles Joseph Marchand, de la paroisse de St Pierre les Bequets, marchand, Demandeur, vs. Téléphore Laquerre, cultivateur, de la paroisse de Ste Philomène de Forterville, dans le district de Québec, Défendeur. Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les dix mois. Trois-Rivières, 10 Juin 1892.

LOTTINVILLE & DESILETS, Protonotaire Cour Supérieure, District des Trois-Rivières.

LA "CANADA LIFE" COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE HAMILTON, ONT. CAPITAL ET FOND \$10,000,000.00 MONTANT ASSURÉ AU-DELA DE \$1,000,000.00 REVENU ANNUEL AU-DELA DE \$2,000,000.00

Assurez-vous dans cette puissante Compagnie, la plus ancienne, la plus solide et la plus prospère des Compagnies d'Assurance sur la Vie, faisant affaires au Canada. Assurances effectuées aux plus bas taux. Agence aux Trois-Rivières. COTE DU BOULEVARD TURCOTTE. JOS. A. FRIGON, Agent. Téléphone 114. B. de P. 427. 22-8-91-1a.

BUREAU DU CORONER POUR LE DISTRICT DES TROIS-RIVIERES. Toutes personnes ayant affaire au Coroner voudront bien s'adresser à l'Hôtel Dufresne, Rue du Fleuve, et qui le Coroner tient son bureau. H. THERIEN, M. D. 28-5-92-1m

Corporation OF THE CITY OF Three-Rivers. PUBLIC NOTICE. The lists of the qualified voters at the Municipal Elections to be held on MONDAY 4th JULY next are now prepared, and any elector who has reason to complain of the said lists or of one of them, shall from this day to FRIDAY 17th JUNE inst. inclusively lodge a complaint, in writing against the said list or lists in the hands of the undersigned, Secretary-Treasurer, at his office, in the City-Hall. L. T. DESAULNIERS, Secretary-Treasurer. CITY-HALL, Three Rivers, 11th June 1892.

Corporation DE LA CITE Des Trois-Rivières. AVIS PUBLIC. Les listes des électeurs de cette Cité, qui ont été dressées pour les élections municipales qui se tiendront LUNDI, le 4 JUILLET prochain sont maintenant préparées ; et tout électeur qui aura à se plaindre des dites listes ou d'une d'elles, devra d'ici à VENDREDI, 17 JUILLET prochain, inclusivement, produire sa plainte par écrit contre la ou les dites listes, entre les mains du Secrétaire-Trésorier, sousigné, à son bureau, en l'Hôtel-de-Ville. L. T. DESAULNIERS, Secrétaire-Trésorier. HOTEL-DE-VILLE, Trois Rivières, 11 Juin 1892.

AVIS MM. A. & S. NORDHEIMER, de Montréal, désirent avertir leurs clients et le public en général que M. JAMES CLIFFORD n'est plus à leur emploi. Toute personne désirant des renseignements, soit pour Piano, Orgue ou autres affaires de leur commerce, pourront les obtenir en s'adressant à M. GUSTAVE GAGNON, au bureau du fret du C. P. R., Trois-Rivières. 8-3-92-3m

"German Syrup"

Voici quelques mots de M. Franck A. Hale, propriétaire de l'Hôtel De Witt, Lewiston, et l'Hôtel Touraine, Brunswick Me. Les hôteliers prennent les choses comme elle viennent et ne sont pas lents à connaître les gens d'après leurs figures ou leur mine et à connaître la valeur des choses. Il dit que son père et plusieurs de ses frères et sœurs sont morts de Consommation Pulmonaire et qu'il est souvent atteint lui-même de rhumes et il tousse tellement qu'il a des maux d'estomac. Quand il a un toux de ce genre, il fait usage du sirop Allemand de Boschee et il obtient chaque fois une guérison. Voici un homme qui connaît le danger des maladies de pomons et serait très particulier quant au remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion ? Ecoutez ! Je ne prendrais que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à plus de cent personnes, je pense, d'en faire usage. Toutes s'accordent à dire que c'est le meilleur remède sur le marché pour guérir les rhumes.

Consommation Héritaire

maladies de pomons et serait très particulier quant au remède qu'il prendrait. Quelle est son opinion ? Ecoutez ! Je ne prendrais que le sirop Allemand de Boschee et j'ai conseillé à plus de cent personnes, je pense, d'en faire usage. Toutes s'accordent à dire que c'est le meilleur remède sur le marché pour guérir les rhumes.

G. G. GREEN, Seul Fabricant. Woodbury, New-Jersey, U. S. A. et Toronto, Canada.

VIN DE VIAL PHOSPHATE DE CHAUX, VIANDÉ ET QUINA. Tonsique puissant pour combattre l'ANÉMIE, le CHLOROSE, le PATHISIE, l'ÉPUISEMENT NERVEUX. Allant indolore dans les ORGANES DIFFICILES. Longues convalescences et tout état de langueur caractérisés par la perte de l'appétit et des forces. J. VIAL, Chimiste, Lyon, France. Contre-indications : enfants et personnes souffrant de l'estomac. S'adresser à C. ALFRED CHOUILLON, Agent Général pour le Canada, MONTREAL.

AVIS Successeur de feu J. St-Pierre dit Blanchette. Avis est par le présent donné, que toutes les personnes endettées envers la dite succession sont requises de venir régler d'ici au 1er Août 1892. Après cette date, les livres seront remis à notre avocat pour en faire la collection. S'adresser à DAME LOUISE LONGVALE, Bailliens des Trois-Rivières. Trois-Rivières, 11 Juin 1892 - J-I-A

Province de Québec, District des Trois-Rivières, Cour Supérieure, No 26, Charles Joseph Marchand, de la paroisse de St Pierre les Bequets, marchand, Demandeur, vs. Téléphore Laquerre, cultivateur, de la paroisse de Ste Philomène de Forterville, dans le district de Québec, Défendeur. Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les dix mois. Trois-Rivières, 10 Juin 1892.

LOTTINVILLE & DESILETS, Protonotaire Cour Supérieure, District des Trois-Rivières.

LA "CANADA LIFE" COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE HAMILTON, ONT. CAPITAL ET FOND \$10,000,000.00 MONTANT ASSURÉ AU-DELA DE \$1,000,000.00 REVENU ANNUEL AU-DELA DE \$2,000,000.00

Assurez-vous dans cette puissante Compagnie, la plus ancienne, la plus solide et la plus prospère des Compagnies d'Assurance sur la Vie, faisant affaires au Canada. Assurances effectuées aux plus bas taux. Agence aux Trois-Rivières. COTE DU BOULEVARD TURCOTTE. JOS. A. FRIGON, Agent. Téléphone 114. B. de P. 427. 22-8-91-1a.

BUREAU DU CORONER POUR LE DISTRICT DES TROIS-RIVIERES. Toutes personnes ayant affaire au Coroner voudront bien s'adresser à l'Hôtel Dufresne, Rue du Fleuve, et qui le Coroner tient son bureau. H. THERIEN, M. D. 28-5-92-1m

Corporation OF THE CITY OF Three-Rivers. PUBLIC NOTICE. The lists of the qualified voters at the Municipal Elections to be held on MONDAY 4th JULY next are now prepared, and any elector who has reason to complain of the said lists or of one of them, shall from this day to FRIDAY 17th JUNE inst. inclusively lodge a complaint, in writing against the said list or lists in the hands of the undersigned, Secretary-Treasurer, at his office, in the City-Hall. L. T. DESAULNIERS, Secretary-Treasurer. CITY-HALL, Three Rivers, 11th June 1892.

Corporation DE LA CITE Des Trois-Rivières. AVIS PUBLIC. Les listes des électeurs de cette Cité, qui ont été dressées pour les élections municipales qui se tiendront LUNDI, le 4 JUILLET prochain sont maintenant préparées ; et tout électeur qui aura à se plaindre des dites listes ou d'une d'elles, devra d'ici à VENDREDI, 17 JUILLET prochain, inclusivement, produire sa plainte par écrit contre la ou les dites listes, entre les mains du Secrétaire-Trésorier, sousigné, à son bureau, en l'Hôtel-de-Ville. L. T. DESAULNIERS, Secrétaire-Trésorier. HOTEL-DE-VILLE, Trois Rivières, 11 Juin 1892.

AVIS MM. A. & S. NORDHEIMER, de Montréal, désirent avertir leurs clients et le public en général que M. JAMES CLIFFORD n'est plus à leur emploi. Toute personne désirant des renseignements, soit pour Piano, Orgue ou autres affaires de leur commerce, pourront les obtenir en s'adressant à M. GUSTAVE GAGNON, au bureau du fret du C. P. R., Trois-Rivières. 8-3-92-3m

Pacifique Canadien

Excursions à bon Marché

Différents endroits au N.-Ouest De toutes les Stations dans Ontario et Québec, Sudbury et l'Est

DES BILLETS POUR ALLER ET LE RETOUR SERONT VENDUS LES

14 Juin, Valable jusqu'au 21 Juillet | 1
21 Juin, " " " 28 Juillet | 2
28 Juin, " " " 7 Août | 3
18, 19 Juil., " " " 28 Août | 2

Pour les endroits suivants, aux prix ci-dessous mentionnés. DELO'AINE, NESHOTT, BINSBARTH, MOSSOMIN, \$28.00. RECINA, MOSEJAW, YORKTON, \$30.00. PRINCE-ALBERT, CALMART, \$35.00. EDMONTON, \$40.00.

ASSISTÉ A L'Exposition Agricole et Industrielle de Winnipeg, du 25 au 30 juillet inclusivement ET A LA

Vente à l'Enchère des Terres de la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, à Edmonton, le 5 juillet.

Pour Billets, Brochures, etc, s'adresser à tout Agent du Chemin de Fer Canadien du Pacifique.

Bureau des BILLETS à Trois-Rivières M. C. C. MEHNOT, Rue du Platon.

EXCURSION AGREABLE

Tous les MARDIS de chaque semaine A PARTIR DU 7 JUI 1892

Le vapeur NICOLET laissera Trois-Rivières tous les MARDIS à 11 hrs A. M. pour Nicolet et laissera Nicolet à 2 hrs P. M. pour Trois-Rivières.

Prix du passage (aller et retour) ADULTES 25 Cts ENFANTS au-dessous de 12 ans 15 Cts

Départ tous les jours de la semaine de Nicolet pour Trois-Rivières à 8 hrs A. M. et de Trois-Rivières pour Nicolet à 4.15 hrs P. M., après l'arrivée du train de Québec.

Tous les VENDREDIS et SAMEDIS de chaque semaine le vapeur NICOLET fera les mêmes voyages pour les paroisses du Cap, Champlain et Gendry.

Laissera Trois-Rivières à 9 hrs A. M. pour le Cap, Champlain et Gendry et sera de retour aux Trois-Rivières à 2 hrs de l'après-midi.

J'in vite les messieurs ainsi que les dames à prendre part à ces excursions qui seront très agréables et auront tout le confort possible. H. HAMELIN, Propriétaire.

ATTENTION

Etoffe à robe, Cachemire noir, Cachemire couleur, Tweed & Serge

GRANDE REDUCTION

AUSSI 300 ENTOUCAS

ET PARAPLUIES

A MOITIE PRIX CHEZ

J. Petitclerc

En face du Bureau de Poste RUE NOTRE-DAME TROIS-RIVIERES

PANNETON & BLOUIN

Quincailleries FER & ACIER Peintures, Huiles, Cable, Plâtre, Vernis, Vitres, Coaltar, Ciment, Mastic, Etc. Etoupe, Résine, &c

SPECIALITÉ : Articles pour construction et Fourniture de moulins.

A l'Enseigne du GROS CADENAS 30, RUE DES FORGES, 30 TROIS-RIVIERES

UNE VISITE EST SOLLICITEE.

NOUVELLE DECOUVERTE PAR ACCIDENT. On a tombé sur la machine chimique qui, après être lavée, a découvert que le poil était complètement disparu. Nous avons immédiatement mis cette merveilleuse préparation sur le marché et le monde entier sous le nom de QUEEN'S ANTI-HAIRINE. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse.

QUEEN'S ANTI-HAIRINE. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse.

QUEEN'S ANTI-HAIRINE. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse.

QUEEN'S ANTI-HAIRINE. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse.

QUEEN'S ANTI-HAIRINE. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse.

QUEEN'S ANTI-HAIRINE. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse.

QUEEN'S ANTI-HAIRINE. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse.

QUEEN'S ANTI-HAIRINE. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse.

QUEEN'S ANTI-HAIRINE. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse.

QUEEN'S ANTI-HAIRINE. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse.

QUEEN'S ANTI-HAIRINE. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse.

QUEEN'S ANTI-HAIRINE. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse.

QUEEN'S ANTI-HAIRINE. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse.

QUEEN'S ANTI-HAIRINE. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse.

QUEEN'S ANTI-HAIRINE. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse.

QUEEN'S ANTI-HAIRINE. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse.

QUEEN'S ANTI-HAIRINE. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse.

QUEEN'S ANTI-HAIRINE. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse.

QUEEN'S ANTI-HAIRINE. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse.

QUEEN'S ANTI-HAIRINE. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse.

QUEEN'S ANTI-HAIRINE. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse.

QUEEN'S ANTI-HAIRINE. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment où il pousse.

QUEEN'S ANTI-HAIRINE. Cette préparation agit sur le poil et le fait tomber sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre

Procès Mercier-P. caud

MM. Mercier et Pacaud devant subir leur procès

Sensation à Québec

Québec, 9.—La foule remplissait, hier matin, la salle d'audience de la cour de police.

On était venu de toutes parts pour entendre ce que dirait le juge Chauveau au sujet des accusations portées contre MM. Mercier, Laugelher et Pacaud.

La première accusation se limitait à MM. Mercier et Pacaud et était basée sur leur conspiration pour frauder la Couronne dans l'affaire Langlais.

L'acte d'accusation signifie en résumé que le 23 février dernier, en la cité de Québec, les accusés, Mercier et Pacaud, ont illégalement conspiré pour détourner à leur profit personnel une somme de \$60,000 des deniers de la Couronne.

Le juge Chauveau a rendu un jugement des plus élaborés. Il a fait une revue complète des témoignages donnés, surtout du témoignage de Langlais.

A propos de Langlais, le juge a d'abord donné gain de cause aux avocats de la Couronne sur une importante question qui avait été soulevée dans le cours des plaidoiries.

Les avocats de la défense avaient prétendu, comme on le sait, que puis que Langlais n'avait pas été mis en cause, bien qu'il fut partie, il devait donc être innocent, autrement l'amenant comme témoin contre les autres accusés, on le forçait à s'incriminer.

Le juge Chauveau a fait promptement justice de cette subtile prétention.

Rien, dit-il, ne forçait Langlais à donner son témoignage. Il pouvait très bien se retrancher derrière le privilège qui est accordé à toute personne de ne pas s'incriminer. Il aurait pu refuser de répondre.

Il est bien vrai que s'il y a eu conspiration en cette affaire, Langlais doit être un des conspirateurs, mais la couronne n'était pas obligée de le mettre en cause, il est permis à celui-ci non seulement dans les causes de conspiration, mais même dans les causes de haute trahison de se servir du témoignage d'un complice quand bien même il n'aurait pas été traduit en justice en même temps que les autres.

La preuve de Langlais étant admissible le juge en donne une analyse générale.

C'est durant l'année 1887 que Langlais a conçu le projet d'obtenir un contrat du genre de celui qui lui a été accordé le 23 février.

Antérieurement à cette date, il a eu plusieurs entrevues à cet effet avec M. Mercier.

C'est le 22 février que Langlais, voyant traîner les choses en longueur, s'est adressé à Pacaud. Ce dernier lui a conseillé de souscrire au fond électoral s'il voulait avoir le secours de son influence auprès du premier ministre M. Mercier.

Langlais a promis de souscrire et Pacaud lui a donné rendez vous le lendemain au bureau de M. Mercier.

Tel a été, dit le juge, le commencement de la conspiration. Ce qui s'est passé à l'entrevue est plus incertain, mais il est prouvé que Pacaud et Langlais sont revenus ensemble chez M. Mercier et que la transaction a été complétée sur l'ordre du président de la Caisse d'Épargne.

En déposant la lettre de M. Mercier et sur le transport par endossement de ses deux lettres de crédit de \$30,000 chacune, Langlais a retiré \$56,872.33, en déduisant le taux d'escompte et d'intérêt de \$3,227.67 sur les \$60,000.

Immédiatement après cette opération, Pacaud demandait à Langlais de se déclarer vraiment libéral. Et Langlais, avec une bonne volonté sans exemple, remet \$50,000 à Pacaud, ne gardant pour lui que \$6,772.33.

Langlais disparaît alors de la scène.

Ce sont les actes subséquents de Pacaud, après le départ de Langlais, et la participation de M. Mercier au partage des fonds ainsi retirés, qui les font tomber légalement sous l'accusation de conspiration.

MM. Weib, le gérant, Laird, le comptable, et Smith, le chef contrôleur de la banque Union, prouvent que, immédiatement après que Pacaud eût reçu les \$50,000 de Langlais, il a aussitôt donné, à même cette somme, une traite de \$25,000 payable à Montréal, au crédit de M. Mercier.

On pourrait ici signaler la correspondance émise, les lettres, demandes et réponses écrites par l'ex-premier ministre par ses secrétaires. On pourrait parler de M. Mercier qui suspend les travaux d'urgence de son département pour s'occuper de cette transaction. Il est évidemment démontré que M. Mercier, vu déjà la provision de papeteries du gouvernement savait parfaitement que les déparlements n'avaient besoin ni de \$80,000 en six mois, ni de \$60,000 en six mois de fournitures de ce genre.

En recevant \$22,000 dans ces circonstances, des mains de Pacaud, M. Mercier a commis un acte qui le rend passible d'un procès pour conspiration.

Les autres circonstances de l'affaire confirment le juge dans cette opinion.

Il a condamné les deux accusés à subir leur procès aux prochaines assises.

AVIS

Les débiteurs de la Société Rémylard & Cie sont notifiés d'avoir à régler leur compte avec J. G. Dufosse, l'un des membres de la Société et seul autorisé par l'Acte de Société à régler ces comptes.

REMILLARD & Cie, Trois-Rivières, 18 mai 1892—1m.

A LA TRAPPE D'OKA

Efficacité des prières liturgiques

(La semaine religieuse)

Les Pères Trappistes d'Oka ont fait cette année, l'heureuse expérience de l'efficacité des prières de l'église pour la bénédiction des terres.

Très éprouvés l'année dernière, comme la plupart des cultivateurs, par l'invasion des légions de mulots qui avaient ravagé leur verger naissant, ils ont en la bonne pensée d'employer, pour conjurer ce fléau, les prières du Rituel contre ses animaux malfaisants.

L'automne dernier, un des Religieux fêtoit sur son habit de chœur, escorté de deux acolytes, a fait le tour de la pépinière et du jardin, en récitant des prières liturgiques, et en aspergeant d'eau bénite les lieux précédemment infestés.

Or voici ce qui est arrivé; pas un arbre, pas un plant, pas un rameau utile n'ont été atteints par ces rongeurs, dans l'espace circonscrit par la cérémonie. Et cependant les trous multipliés, des galeries sans nombre, et même des nids énormes ont été trouvés dans toutes les parties de l'enceinte.

Mais on eut dit que les animaux rongeurs avaient reçu l'ordre de chercher ailleurs leur nourriture, et il ne sont pas allés bien loin.

Tout autour du cercle béni, ils ont ravagé les jeunes érables, les épinettes, et les buissons. Si, sur la lisière, ils ont osé attaquer quelques plantes utiles, chose digne de remarque, ils n'en ont rongé que les pousses folles, respectant le tronc et les branches maitresses comme un troupeau bien gardé qu'un pasteur vigilant détourne juste à temps au moment où il commence à causer quelque dommage. Ce Pasteur, nous le connaissons; c'est Celui qui a dit au mot soulevé, en lui montrant un grain de sable: "Tu n'iras pas plus loin."

Il est un temps où la chimie agricole s'efforce à trouver des moyens coûteux, et d'une application très pénible, contre tous ces fléaux, il n'est pas hors de propos de signaler ces préservatifs surnaturels, recommandés par l'Église.

L'efficacité de ces prières est si bien de notoriété publique en France, que dans les départements habités par une population mixte, comme la Lozère et toute la région des Cévennes on a vu parfois les protestants dont les champs étaient infestés par des chenilles ou des rongeurs, aller chercher, non pas leurs ministres, mais les curés catholiques, pour faire la bénédiction de leurs terres.

Sans aller si loin, les vieillards se souviennent encore, dans notre Province de Québec, de l'effet merveilleux produit par les processions et bénédictions de l'Église, dans le comté de Lotbinière en particulier, contre une invasion d'oiseaux malfaisants, dont la voracité ravageait les campagnes. On pria, on chanta, on bénit, et quelques jours après, le dernier oiseau avait disparu, pour ne plus revenir.

Les fléaux de toutes natures hélas! ne manquent pas aujourd'hui. Qu'ils s'appellent, mulots, chenilles, mouches à patates etc., c'est toujours l'ange exterminateur, qui, sous différentes formes, vient servir d'exécuteur aux arrets de la justice de Dieu. Pour déchaîner cette justice se pouvait-il trouver un moyen plus efficace que la prière?

QUADRUPLE NOYADE

Sublime acte de dévouement

D'une mère, d'une sœur et d'un père

Forest City, No., 7.—Stephen Shaler âgé de 16 ans, traversait le pont étroit qui a été jeté sur l'étang ici, lorsque tout à coup, il fit un faux pas et piqua une tête dans les flots.

Sa mère et sa sœur, une petite fille de 15 ans, témoins de l'accident, se jetèrent résolument à l'eau pour sauver le malheureux jeune homme qui allait se noyer. Mais ils payèrent de leur vie leur acte de dévouement.

Le père Shaler, attiré par les cris de sa femme et de ses enfants, s'élança vers le théâtre de l'accident, et, bien qu'il ne sut pas nager, il n'hésita pas un instant et sauta dans l'étang. Il fit des efforts héroïques pour sauver ceux pour qui il s'était dévoué, mais ses efforts furent vains. Épuisé par la lutte, il n'eut pas la force de se sauver en gagnant le rivage qui n'était pas éloigné de lui. Il disparut sous les flots. Les quatre cadavres furent trouvés quelques instants après l'accident.

La nouvelle de cette quadruple noyade a causé une grande sensation dans la localité.

De la famille Shaler il ne reste plus que cinq enfants.

Depuis plus de cinquante ans

Le SIROP CALMANT DE MME WINSLOW a été employé par des millions de mères, pour leurs enfants, pendant la lactation. Si vous êtes troublée la nuit ou réveillé par un enfant malade qui souffre et pleure de douleur ou à des dents qui percent, demandez de suite une bouteille de SIROP CALMANT DE MME WINSLOW. Ce sirop soulagera de suite le pauvre petit. Fiez-vous à lui, mères, il n'y a pas d'erreur. Il guérit la Diarrhée, règle l'Estomac, et les Boyaux, guérira de la Colique, amollira les Gencives et diminuera l'Inflammation, et donnera de la force et de l'énergie à tout le système.

Le SIROP CALMANT DE MME WINSLOW pour la dentition des enfants est agréable au goût et est prescrit par les plus âgées et les meilleures des femmes médecins et des nourrices aux États Unis. Prix: vingt-cinq centus la bouteille. Vendu par tous les pharmaciens dans tout l'univers. Soyez certain de demander le SIROP CALMANT DE MME WINSLOW

29-7-91—1a

LA CONSOMPTION GUERIE

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Goutte, la Bronchite, le Catarrhe, l'asthme et toutes les Affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Debilité Nerveuse; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Envoyer par la poste un timbre et votre adresse. Mentionner ce journal.

W. A. NOYES, 820 Powers' Block, Rochester, N. Y. 15-7-91—1a

Terrible desastre

Dans la Pennsylvanie

Une rivière en feu détruit presque toute une ville

Pittsburg, 1.—Un désastre à peu près de la nature de celui de Johnston, il y a trois ans, vient de s'abattre sur les régions à pétrole de la Pennsylvanie. Les habitants de deux grandes villes, Oil City et Titusville, sont en ce moment plongés dans la consternation.

Oil City, P., 5.—A 11.45 hrs, cette nuit, deux explosions épouvantables ont ébranlé toute la ville, brisant sur le coup les vitres des maisons de deux grands quartiers.

La digue de Spartanburg venait de crever; y ébouyant une inondation s'était abattue soudainement sur la ville; les raffineries d'huile situées le long de la rivière à l'huile avaient été atteintes les premières et c'est dans ces raffineries que s'étaient produites les terribles explosions dont nous venons de parler.

Bientôt l'huile échappée des immenses réservoirs de ces raffineries s'est répandue sur les flots de l'inondation.

Mais ce qu'il y a de plus terrible, c'est que le feu s'est communiqué à cette huile flottant sur l'eau. C'était vers minuit; des torrents de flammes se sont alors répandus dans toutes les rues les plus basses de la ville. La foule égarée, en fuyant sur les hauteurs, a piétiné sur le corps d'un grand nombre de femmes et d'enfants. Le nombre de ceux qui ont été brûlés vifs dans leurs maisons est très grand, mais celui des noyés est encore beaucoup plus grand.

On ne cesse de retirer des cadavres des ruines et des endroits d'où l'eau s'est retirée; les pompiers font des efforts héroïques pour arrêter la marche de l'incendie.

A tout instant, des explosions formidables ébranlent l'atmosphère. Les parents cherchent leurs enfants morts ou perdus; en confusion est indescriptible.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que par et en vertu d'une résolution du Conseil Municipal de Ste Monique, adoptée à sa session du deuxième jour du mois de Mai courant, le Règlement électoral sera soumis, pour approbation ou désapprobation, aux électeurs municipaux de cette Municipalité, convoqués par les présentes en assemblée publique pour cette fin, en la salle publique de la dite paroisse de Ste Monique, le dimanche, le treizième et le quatorzième jour de juin prochain (1892), aux fins d'approuver ou de désapprouver le dit Règlement. (Signé) JOSEPH ERNEST HOUE, Maire

(Vide Copie) L. H. BELLEROSE, Secrétaire-Trésorier.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que par et en vertu d'une résolution du Conseil Municipal de Ste Monique, adoptée à sa session du deuxième jour du mois de Mai courant, le Règlement électoral sera soumis, pour approbation ou désapprobation, aux électeurs municipaux de cette Municipalité, convoqués par les présentes en assemblée publique pour cette fin, en la salle publique de la dite paroisse de Ste Monique, le dimanche, le treizième et le quatorzième jour de juin prochain (1892), aux fins d'approuver ou de désapprouver le dit Règlement. (Signé) JOSEPH ERNEST HOUE, Maire

(Vide Copie) L. H. BELLEROSE, Secrétaire-Trésorier.

Appeler le Médecin

La nuit est toujours un trouble, et c'est souvent un trouble tout-à-fait inutile, si on a le

Perry Davis' PAIN KILLER

à la maison. Quelques gouttes de ce vieux remède dans un peu d'eau sucrée ou de lait, procurent un prompt soulagement. En vente partout.

Avez-vous vu la Nouvelle GRANDE BOUTEILLE? L'ancien Prix, 25 Cents.

21-5-92—1a

Province de Québec, District des Trois-Rivières.

Cour Supérieure

Acte des Liquidations

La COMPAGNIE CANADIENNE DES CONDITES D'EAU.

En liquidation.

Conformément à une ordonnance de l'Honorable Juge J. B. Bourgeois, un des Honorables Juges de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, en date du vingt-sept Mai 1892, une assemblée des créanciers, contribuables, actionnaires et membres de la Compagnie Canadienne des Condites d'Eau, corps incorporé et polémique, et ayant sa principale place d'affaires dans la Cité et district des Trois-Rivières, qui aura lieu au Palais de Justice, dans la Cité des Trois-Rivières, Lundi, le vingt-troisième jour de Juin, 1892, à dix heures du matin, pour prendre en considération de disposer de tous les biens de la susdite Compagnie.

A. W. STEVENSON, Liquidateur.

SÛRE LE GRAND PURIFICATEUR DU SANG NE MANQUE JAMAIS LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL GÉRÉTE TOUTES LES AFFECTIONS DU SANG. CERTAINE

CANADA, Province de Québec, District des Trois-Rivières, Comté de Nicolet.

Municipalité locale de St-Monique

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse de Ste-Monique, tenue en la salle publique de la dite paroisse, le dimanche, le deuxième jour du mois de Mai mil huit cent quatre-vingt-douze, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session ont été présents, Monsieur le Maire, Joseph Ernest Houe, et Messieurs les Conseillers Alexandre Provencier, François-Xavier Pinard, Louis Girard, Antoine Varville, Honoré Auger et Pierre Therrien, formant le dit Conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué par règlement du Conseil comme suit:

REGLEMENT concernant la manière de tracer et d'entretenir les chemins d'hiver en la municipalité locale de la paroisse de Ste Monique, dans le comté de Nicolet.

ART. I. Il est défendu aux personnes résidant dans la municipalité locale de la paroisse de Ste Monique, dans le comté de Nicolet, d'y faire usage d'aucune voiture d'hiver sur les chemins municipaux, ou sur des chemins appartenant à des syndicats de chemins à barrières, ou autres, à moins que le cheval ou les chevaux, ou tout autre animal de trait, lorsqu'ils ne sont pas attelés de front, ne se soient de manière à ce que le patin gauche de la voiture suive la trace de tel cheval, ou de tels chevaux ou autres bêtes de trait.

ART. II. Une pénalité de dix piastres de plus de cinq piastres est encourue pour chaque infraction au présent Règlement.

ART. III. Avant d'avoir force et effet, le présent Règlement sera soumis aux électeurs municipaux convoqués en assemblée publique, le dimanche, le treizième et le quatorzième jour du mois de juin prochain (1892), aux fins d'approuver ou de désapprouver le dit Règlement. (Signé) JOSEPH ERNEST HOUE, Maire

(Signé) L. H. BELLEROSE, Secrétaire-Trésorier.

(Vide Copie) L. H. BELLEROSE, Secrétaire-Trésorier.

CANADA, Province de Québec, District des Trois-Rivières, Comté de Nicolet.

Municipalité de Ste Monique

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que par et en vertu d'une résolution du Conseil Municipal de Ste Monique, adoptée à sa session du deuxième jour du mois de Mai courant, le Règlement électoral sera soumis, pour approbation ou désapprobation, aux électeurs municipaux de cette Municipalité, convoqués par les présentes en assemblée publique pour cette fin, en la salle publique de la dite paroisse de Ste Monique, le dimanche, le treizième et le quatorzième jour de juin prochain (1892), aux fins d'approuver ou de désapprouver le dit Règlement. (Signé) JOSEPH ERNEST HOUE, Maire

(Vide Copie) L. H. BELLEROSE, Secrétaire-Trésorier.

(Vide Copie) L. H. BELLEROSE, Secrétaire-Trésorier.

G. LASSALLE Rue St-Joseph No 28

Agent d'Assurances contre le Feu

Garantie par des Compagnies Anglaises seulement de première classe. Assurances effectuées aux plus bas taux et pour des périodes, depuis TROIS jours jusqu'à TROIS ans. Téléphone 70. Boîte B. P. 64. 12-3-92—1a

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées à un soumissionnaire et portant la suscription: "Soumissions pour Boutillères," seront reçues à ce bureau jusqu'à vendredi le 24 de Juin courant, pour être ouvertes et l'adjudication à bord des chars, de bouteilles cylindriques formées verticalement, d'après les plans et devis qui sont exposés dans le bureau du surintendant des travaux de creusage, à Sorel, dans le Département des Travaux Publics, à Ottawa.

Les soumissions ne seront considérées que si elles sont faites sur les formes fournies par le gouvernement et signées par les soumissionnaires.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté pour une somme équivalente à 5 pour cent du prix demandé dans la soumission payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics, lequel sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsque requis de ce faire ou s'il ne complète pas les travaux qu'il aura entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis.

Le département ne s'oblige pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, E. F. E. ROY, Secrétaire Département des Travaux Publics Ottawa, 31 Mai 1892.

THE RIPANS TABLES regulate the stomach, liver and bowels, purify the blood, are pleasant to take, safe and always effectual. A reliable remedy for Biliousness, Blisters on the Face, Bright's Disease, Catarrh, Colic, Constipation, Chronic Diarrhoea, Chronic Liver Trouble, Diabetes, Disordered Stomach, Dizziness, Dysentery, Dyspepsia, Eczema, Flatulence, Female Complaints, Foul Breath, Headache, Heartburn, Hives, Jaundice, Kidney Complaints, Liver petite, Mental Depress, Rash, Painful Digestion, Blood to the Head, Salt Rheum, Scald Headache, Skin Diseases, Tired Feeling, Torpid Brash and every other that results from im in the proper perform by the stomach, liver and intestines. Persons given to over-eating are benefited by taking one table after each meal. A continued use of the Ripans Tablets is the surest cure for obstinate constipation. They contain nothing that can be injurious to the most delicate. 1 gross \$2, 1/2 gross \$1.25, 1/4 gross 75c, 1-24 gross 15 cents. Sent by mail postage paid. Address THE RIPANS CHEMICAL COMPANY, New York.

DRUMMOND COUNTY RAILWAY. HORAIRE No 3 COMMENCANT LUNDI, 29 JUIN 1891. TRAINS DE L'EST. TRAINS DE L'OUEST.

Table with columns for No 5, No 3, No 1, STATIONS, No 2, No 4, No 6. Includes stations like G.T. Ry, Bonaventure, St-Hyacinthe, etc.

NOTE—Les trains circulent tous les jours, les dimanches exceptés. Les passagers prennent le train à la gare Bonaventure, Montréal. *STATIONS DE PAVILLONS

A. OUELLETTE, Wm MITCHELL, Agent Général du Fret et des Passagers, GERANT GÉNÉRAL, DRUMMONDVILLE, QUÉ., 22 Juin 1891.

A VENDRE

Trois cent cordes de bois non vert, mêlé, de trois piéds à vendre. Seulement que deux piastres (\$2.00) la corde.

Aussi: Bois Franc de deux piéds à deux piastres et demie (\$2.50) la corde. Le tout livré à domicile. S'adresser à VICTOR DESMARAIS, Rue St-Pierre, No 39, Trois-Rivières, 7 Mai 1892—1m

A VENDRE

Une magnifique maison en pierre, deux étages, couverture en métal, coin des rues Notre-Dame et Bonaventure, en face de la place de l'Eglise paroissiale et du Carré Laviolette. Un des plus beaux sites de la ville pour résidence privée ou maison commerciale. Conditions faciles, possession immédiate. S'adresser à G. DESILETS, Trois-Rivières, 13-4-92—juo

A LOUER

Les maisons des héritiers Décostant, situées coin des rues du Fleuve et St-Antoine, comprenant: 1o Le logement occupé par Madame Girard, voisine de l'Hôtel Dufosse.

2o Celin occupé par M. Fellerin, 3o Celin de M. Beauchêne. Ces logements sont munis de tuyaux d'égoûts et autres améliorations. S'adresser à ALFRED DESILETS, 45 Rue des Champs, 16 Février 1892—juo

A LOUER

L'ancien bureau de feu le Dr Badaeux, rue Alexandre. Ce bureau est disponible de suite. S'adresser à Ls BADEAUX, Marchand, Rue Notre-Dame, 17-2-92—juo

A LOUER

Le magasin ci-devant occupé par M.M. Rousseau & Durand, épiceries, Coin des rues Hart & des Forges, la propriété de M.M. Panneton & Godin.

Ce magasin spacieux situé au centre même des affaires offre tous les avantages désirables pour une maison de commerce. S'adresser à HENRI GODIN, No 10 Rue des Forges.

Maison à Vendre

Une belle maison parfaitement finie sous tous les rapports, avec les commodités modernes et dépendances, située sur la rue Champlour, Nos. 60 et 62, (en face de la gare du Pacifique), voisine de l'Hôtel du Canada tenue par M. I. Dufosse. Conditions faciles. S'adresser à ARTHUR OLIVIER, Avocat, Trois-Rivières, 10 décembre 90—juo.

Cottage à vendre OU A LOUER

M. P. B. Vanasse offre en vente ou à louer le magnifique cottage qu'il a occupé jusqu'à ces derniers temps, au pied du coteau. Chacun connaît cette jolie résidence entourée d'arbres, au milieu d'un vaste terrain, ayant de bonnes dépendances, etc.

Les acheteurs obtiendront des conditions faciles. S'adresser à M. Vanasse, bureau de la douane, Trois-Rivières.

LA CANADIENNE Compagnie d'assurance sur la vie DE MONTREAL

Il nous fait plaisir de constater que cette compagnie a payé le 9 Juillet courant, la somme de \$2,000 aux héritiers de feu Jacques Robitaille, de Québec, et d'engager nos concitoyens à encourager cette compagnie locale avantageuse et honorable.

DEMANDEZ LES CIRCULAIRES. Cette compagnie a besoin d'agents pour les localités non encore représentées. S'adresser au bureau principal, 114 rue St-Jacques Montréal, 25-7-91—juo

BUY BOSS WATCH CASES. Illustration of a man in a hat holding a watch and a case.

DEMENAGEMENT! M. P. M. CONNOR annonce à ses nombreuses pratiques et au public en général, qu'il a transporté son magasin en face de L'HOTEL DOMINION. Son stock est complètement nouveau et consiste en BIJOUX EN OR ET ARGENT ET ARGENTERIES, CANNES A POMMEAUX D'OR, ARTICLES DE FANTAISIE, Etc. Convenables pour cadeaux de Noces et d'anniversaires de Naissance. Montres, Horloges et Bijoux réparés par des ouvriers compétents et d'expérience. Plaquage en Or et Argent, et Gravure. P. M. CONNOR, Importateur et Manufacturier, 10-10-91—4m